

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Environnement et de Développement Durable

STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE

D'EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

2^{ème} PHASE

« LES AXES STRATEGIQUES POUR L'EDUCATION, LA COMMUNICATION

ET LA SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE »

INTRODUCTION

Le M.E.D.D. a lancé une étude intitulée « Stratégie Nationale en matière d'Education pour le Développement Durable » et comprenant deux phases :

1^{ère} phase : portant sur l'évaluation des résultats des programmes de l'éducation environnementale.

2^{ème} phase : portant sur les axes stratégiques de l'Education pour le Développement Durable et proposition d'un plan d'actions à court et moyen termes.

Objectifs de la réunion

- Présentation du résumé du rapport de la 2^{ème} phase
- Recueil des commentaires, avis et recommandations

PLAN DE PRESENTATION

- I. Le cadre général de l'éducation, la communication et la sensibilisation pour le développement durable et son évolution
- II. Les concepts : Education, Communication et Sensibilisation pour le Développement Durable
- III. Les objectifs de l'éducation, la communication et la sensibilisation pour le développement durable
- IV. Pourquoi cette stratégie nationale ?
- V. Les cadres de référence de la stratégie
- VI. Les objectifs spécifiques de la stratégie
- VII. Les objectifs horizontaux de la stratégie
- VIII. Le Plan d'actions
- IX. Conclusion

Le cadre général de l'éducation, la communication et la sensibilisation pour le développement durable et son évolution

La politique nationale de l'environnement a connu quatre grandes étapes :

1. La sensibilisation pour la conservation de la nature
2. La sensibilisation pour la protection de l'environnement ⇒ devant la pollution industrielle et atmosphérique.
3. La sensibilisation pour le développement de la qualité de la vie en général.

Nous sommes à la veille d'une nouvelle étape :

4. La sensibilisation pour la qualité de la vie et la stratégie de conservation du globe (changements climatiques)

Les pouvoirs publics en Tunisie ont suivi ces étapes par une actualisation et développement des stratégies et des politiques de mise en œuvre :

1. Direction de l'environnement en 1972 (Ministère de l'Agriculture)
2. ONAS + ANPE en 1974 et 1978 (lutte contre la pollution)
3. Ministère de l'environnement et de développement durable en 1991 (stratégie de développement durable)
4. Les institutions de prévision et de veille (lutte contre l'impact des changements climatiques)

→ « La stratégie de l'éducation, de communication et de la sensibilisation environnementale » a suivi ces étapes et s'est adaptée aux objectifs de chaque période.

I. Les concepts : Education, Communication et Sensibilisation pour le Développement Durable

3 concepts :

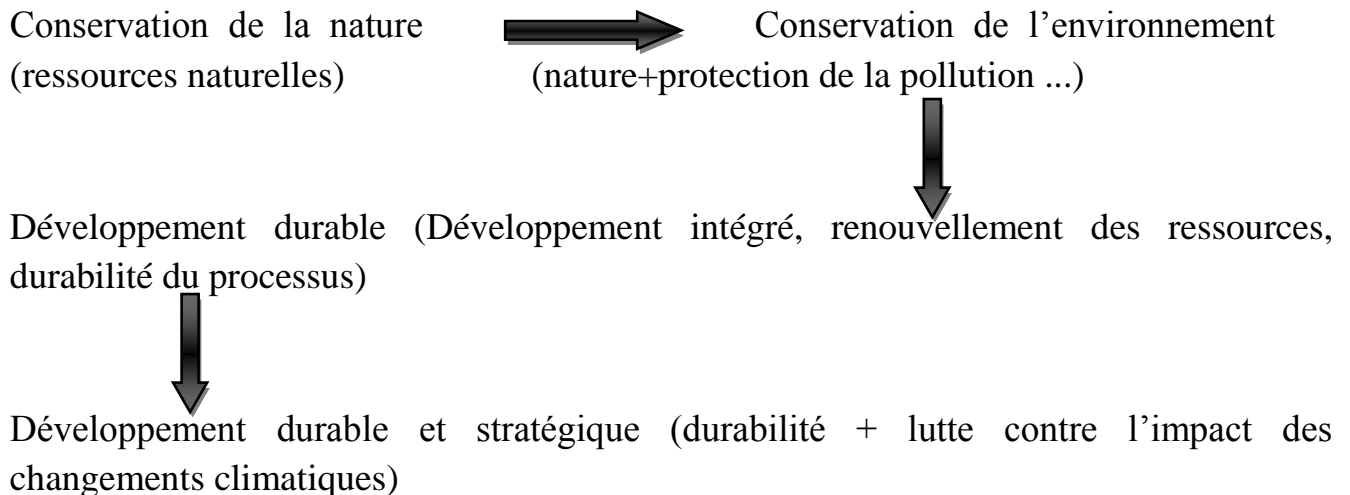
1. **Education à l'environnement** : Développement des capacités de l'individu : physique-intellectuelle et en comportement

→ Introduire les exigences de conservation de l'environnement et du développement durable dans les valeurs, les normes de la société, les comportements individuels et collectifs et dans les connaissances (différentes

disciplines). Selon le sociologue Durkheim « l'éducation à l'environnement devrait concerner tous les aspects de la vie individuelle et collective, présent et futur ».

Le concept de l'éducation à l'environnement est donc lié au développement des capacités d'une part et à la conscience individuelle et collective d'autre part.

2. Le concept du Développement Durable :



3. Education, communication et sensibilisation pour le développement durable ≡ concept global, politique générale, évolutive, intégrée, ciblée.

Tous les espaces sont donc concernés : familles, jardins d'enfants, écoles, lycées, universités, clubs sociaux et culturels, milieux professionnels, foyers et cités d'hébergement.

Pour une meilleure visibilité ; l'étude a identifié les approches suivantes :

- Education environnementale → Responsabilité du système éducatif : éducation formelle concerne plusieurs matières.
- Sensibilisation environnementale → le rôle essentiel est celui de la société civile, les ONGs et les institutions spécialisées
- Information et communication → Horizontales : concerne l'Education et la Sensibilisation-Tous les milieux-Différents outils.
D'où la nécessité de l'organiser, de la coordonner et de la rentabiliser

II. Les objectifs de l'éducation, la sensibilisation et la communication pour le développement durable

Objectif général : Développer les capacités de l'individu pour respecter les valeurs : respect de la vie ; complémentarité et égalité Homme-Femme ; sauvegarder l'environnement et travailler pour la durabilité du développement ; être citoyen national et international.

Objectifs opérationnels :

1. **Maîtriser** les informations de base et connaître les systèmes de fonctionnement de la nature.
2. **Développer** les capacités opérationnelles en utilisant les expériences pratiques dans l'éducation, la communication et la sensibilisation pour le développement durable
3. **Créer une conscience collective** et une vision de durabilité pour se positionner dans une vision humaine globale et une approche internationale (les conventions internationales, les activités mondiales...)

III. Pourquoi cette stratégie nationale ?

A. Renforcer les acquis : « Bâtir sur les acquis pour préparer l'avenir »

1. **Intégration** des programmes de l'éducation environnementale dans les différentes matières éducatives et renforcement des méthodes pédagogiques.
2. **Création des clubs environnementaux** : sensibilisation, animation et formation environnementales ; on cite notamment
 - ✓ **3000** clubs scolaires environnementaux avec 40000 participants
 - ✓ **139** clubs environnementaux de l'enfance avec 2500 enfants adhérents de 6 à 15 ans étant signalé que le nombre des enfants touchés par des activités de sensibilisation environnementale s'élève chaque année à :
 - **100.000** enfants âgés de 3 à 5 ans
 - **110.000** enfants âgés de 6 à 15 ans
 - ✓ **203** clubs d'environnement dans les maisons des jeunes avec 3500 adhérents sachant que 20150 jeunes (garçons et filles) sont touchés

chaque année par la sensibilisation et l' animation
environnementales.

- ✓ **200.500** jeunes bénéficient chaque année de la sensibilisation
environnementale (clubs, UTSS, CEDID et programme
d'analphabétisation).
- ✓ **120** écoles durables (5 par gouvernorat)
- ✓ **2000** formateurs et animateurs ont reçu des formations en
environnement et méthodes pédagogiques.
- ✓ **2500** cadres et jeunes diplômés bénéficient chaque année du
programme de formation et de renforcement de compétences dans le
domaine de gestion de l'environnement et de développement
durable.

**3. Diversification des réseaux de partenariat entre le M.E.D.D et les
ONGs** et création des outils d'appui aux activités de la société civile

4. Propagation des programmes de sensibilisation de courte durée en
partenariat entre le M.E.D.D et les autres ministères (Ministères de la
femme et de la famille, de la jeunesse et du sport, des affaires sociales....)

⇒ **475 mille** bénéficiaires en 2009

5. Intégration des programmes d'éducation, de communication et de
sensibilisation pour le développement durable dans tous les projets
environnementaux réalisées en partenariat entre le MEDD et les ONGs
(projets des parcs environnementaux, Agendas 21...).

B. Pallier aux insuffisances dans les différents programmes

Les études d'évaluation ont identifié des contraintes, dont notamment :

- ✓ Manque de coordination entre les intervenants dans quelques programmes
et projets
- ✓ Insuffisance des capacités techniques et surtout matérielles et financières
des ONGs
- ✓ Manque de moyens et absence de budget de fonctionnement des clubs
environnementaux dans les écoles, les clubs de l'enfance et les maisons de
jeunes
- ✓ Manque des moyens et des outils techniques et pédagogiques pour pouvoir
développer l'animation participative et active dans les clubs

- ✓ Les limites de la participation de l'enseignement supérieur public et privé dans les activités d'éducation et de sensibilisation pour le développement durable
 - ✓ Manque de moyens de transport et d'encadrement pour l'organisation des excursions ciblant les visites des parcs environnementaux et les sites protégés
 - ✓ Insuffisance de diversité dans les programmes télévisés qui pourraient être un outil très important de sensibilisation environnementale.
- C. ***Pour faire face aux nouveaux défis*** : notamment en matière de l'impact des changements climatiques sur les différents secteurs économiques et les ressources naturelles ; d'où la nécessité des nouveaux programmes de sensibilisation qui accompagnent les stratégies d'adaptation aux changements climatiques.
- D. ***Pour faire face à l'augmentation des coûts des programmes*** d'éducation et de sensibilisation environnementale. La stratégie permettra de créer des tronc communs entre les différents programmes et de rentabiliser les dépenses en la matière.
- E. ***Pour renforcer la coordination entre la politique nationale et les stratégies internationales***, les axes stratégiques proposés vont permettre de prendre en compte les défis, les orientations et les conventions internationales dans la politique d'éducation, de sensibilisation et de communication pour le développement durable.

IV. **Les cadres de référence de la stratégie**

1. **Le programme présidentiel 2009/2014** et notamment le point 9
2. **La décennie des nations unies** de l'éducation pour le développement durable 2005/2014 , le « cadre général pour la stratégie de communication et de sensibilisation d'appui à la décennie des nations unies » conçu par l'UNESCO et les conventions internationales de l'environnement.
3. **La loi d'orientation de l'éducation** en 2002 et ses différents amendements.

4. **Les programmes de sensibilisation** conçus dans le cadre des différents **projets de développement** (PDRI-PDAI-Biodiversité-Lutte contre la désertification....).
5. **Les programmes de sensibilisation réalisés par les ONGs** et notamment l'ATPNE et les autres.

V. Les objectifs spécifiques de la stratégie

1. Développement de la qualité de l'éducation environnementale
➡ Ministère de l'Education
2. Généralisation et développement de la sensibilisation et de la communication pour le développement durable hors système éducatif : les secteurs économiques, les régions et les localités, les ONGs...
3. Instauration d'un dispositif de communication et d'information pour le développement durable en connexion avec tous les acteurs concernés.

VI. Les objectifs horizontaux :

- ✓ Mise en œuvre du programme présidentiel 2009/2014
- ✓ Participation active à la réalisation des objectifs de la décennie de l'éducation pour le développement durable 2005/2014 de l'UNESCO et la stratégie d'appui en matière d'information et de communication (UNESCO 2007)
- ✓ Renforcement du consensus national autour des objectifs spécifiques de l'éducation pour le développement durable
- ✓ Renforcement des outils de financement des programmes d'éducation, sensibilisation et de communication pour le développement durable aux échelles national, régional et international
- ✓ Généralisation de l'application de l'approche genre dans le cadre de tous les programmes de l'éducation , de la sensibilisation et de la communication pour le développement durable.
- ✓ Intégration de l'approche nationale dans la stratégie internationale.

VII. Le plan d'actions : il comporte trois volets

VOLET 1 : L'EDUCATION FORMELLE

Partant des acquis de l'éducation environnementale formelle et du rôle avant-gardiste que joue le ministère de l'éducation dans ce domaine à savoir en particulier :

- ✓ L'intégration des notions et thèmes sur l'environnement dans des disciplines des enseignements de base et du secondaire
- ✓ La démarche pédagogique adoptée dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement y compris les thèmes se rapportant à l'éducation environnementale (expériences antérieures des élèves, globalité, participation active des élèves...), il est proposé :

1. Au niveau des programmes d'enseignement :

- ✓ Actualiser les programmes se rapportant en particulier aux matières de sciences de la vie et de la terre, de géographie et de l'éducation civique en vue d'y inclure les changements climatiques, les OGM, les énergies renouvelables...
- ✓ Introduire dans les programmes les conventions internationales en matière d'environnement dans le but de mettre en valeur la solidarité entre les peuples et les sociétés civiles dans le développement durable (convention de la lutte contre la désertification, convention sur les changements climatiques, convention de la biodiversité...)
- ✓ Appuyer les programmes officiels de l'enseignement par des supports techniques de l'environnement élaborés en collaboration entre le ministère de l'Education et le ministère de l'Environnement et de Développement Durable

2. Au niveau des méthodes pédagogiques : il est proposé de

- ✓ Développer le contenu des outils didactiques et les guides pédagogiques en tenant compte de la mobilité de l'environnement dans le temps et dans l'espace.
- ✓ Multiplier les visites sur terrain avec un encadrement mixte : enseignants et spécialistes de l'environnement.
- ✓ Consolider la relation et la coopération entre les institutions de l'enseignement, les laboratoires de recherche en matière d'environnement et les institutions du M.E.D.D (C.I.T.E.T en particulier).

VOLET 2 : LA SENSIBILISATION ET L'ANIMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE HORS SYSTEME EDUCATIF FORMEL

1. Les clubs pour les enfants et les jeunes :

Afin de consolider et promouvoir les acquis, d'une part, et de développer chez les enfants et les jeunes une culture pour le développement durable l'étude propose :

1.1. **La création d'une unité** au sein du M.E.D.D (Direction Générale du Développement Durable) qui sera chargée de l'éducation non formelle : Sensibilisation, animation en matière de développement durable ciblée vers les enfants et les jeunes avec appui coordonné de tous les partenaires (Ministères et ONGs) de telle façon que les activités et les programmes de sensibilisation et d'animation de cette unité renforceront et compléteront l'éducation formelle pour le développement durable.

1.2. **La généralisation des clubs environnementaux** en particulier dans les établissements scolaires et dans les centres de l'enfance.

1.3. **La rationalisation du financement** de ces clubs environnementaux et la mise en application d'un programme d'actions avec des cahiers de charge et des indicateurs de suivi et d'évaluation préétablis.

Le financement nécessaire pour l'exécution des programmes de sensibilisation des enfants et des jeunes serait fournit par :

- ✓ la participation annuelle des Ministères concernés (M.E.D.D ; M.J.S.E.P. M.A.F.F.E.P.A ; M.A.S.S.T.E)
- ✓ la participation des agences sous-tutelle du M.E.D.D
- ✓ la participation de tous les programmes du Développement Durable (Programme de développement agricole intégré ; Programme du développement régional ; Programme de protection de l'environnement ; Programme des jardins environnementaux,..)
- ✓ la participation des organisations internationales (UNESCO; Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;...)
- ✓ la participation des entreprises économiques des régions...

1.4. **L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de formation** des animateurs des clubs environnementaux –l'unité centrale du développement durable au sein du M.E.D.D proposerait ce programme en collaboration avec tous les partenaires concernés.

1.5. **Mise en place des comités régionaux** dans chaque gouvernorat pour le suivi et l'évaluation des activités des clubs. Ce comité groupera tous les partenaires concernés :

Le gouverneur ou son représentant présidera ce comité, le M.E.D.D assurera le rôle du rapporteur

2. Concernant la sensibilisation et l'animation pour le développement durable par les ONGs

Les organisations et les associations non gouvernementales de la société civile jouent un rôle important dans la sensibilisation et l'animation pour le développement durable.

Le M.E.D.D a créé, depuis 1993, une unité spéciale pour appuyer ces organisations dans leurs activités environnementales.

Actuellement, 240 ONG participent à ces activités dont notamment :

- ✓ sensibilisation des élèves dans les clubs environnementaux
- ✓ formation des animateurs des clubs
- ✓ sensibilisation pour le développement durable dans les projets locaux et régionaux de l'AGENDA21.

L'appui du M.E.D.D à ces ONGs est concrétisé par :

- ✓ une subvention de 500 à 2000 dinars par ONG et par an, soit un budget annuel d'environ 200.000 dinars.
- ✓ des supports didactiques et des documents techniques...

Dans le but de consolider cette collaboration entre le M.E.D.D et les ONGs, l'étude propose les axes suivants :

2.1. **Consolider les activités de sensibilisation** pour le développement durable dans le cadre de l'AGENDA 21. Les programmes de ces activités seront examinés par les comités régionaux à créer et transmis à la Direction Générale du Développement Durable qui, en collaboration avec l'unité centrale chargée des Agendas 21, élaborera le programme d'information et de formation pour le

développement durable dans le cadre de l'AGENDA 21. Le financement de ces activités sera pris sur le budget des Agendas.

2.2. **Instaurer un contrat-programme** entre les ONGs et la Direction Générale du Développement Durable pour leur participation dans la sensibilisation et la formation pour le développement durable dans le cadre des projets de développement régional et de développement durable.

Le M.E.D.D mettra en œuvre un programme d'appui aux ONGs comportant :

- ✓ la formation des animateurs et des formateurs des ONGs en appliquant une approche participative et des méthodes pédagogiques actives dans l'exécution de cette formation
- ✓ la consolidation de l'appui financier et didactique aux ONGs en plus du contrat-programme. Cet appui servira aux ONGs à étendre la sensibilisation et l'information à d'autres publics préalablement identifiés.
- ✓ l'évaluation par le M.E.D.D des activités d'information et de développement réalisées par les ONGs.

2.3. **Organisation des interventions** des ONGs relatives à la sensibilisation et l'animation pour le développement durable dans les établissements scolaires. L'étude propose un contrat-programme pour ce genre d'intervention des ONGs. Ces contrats seront examinés par les comités régionaux ou l'unité centrale déjà proposée au sein de la Direction Générale de Développement Durable (M.E.D.D).

VOLET 3 : L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans ce cadre, le M.E.D.D a réalisé beaucoup d'activités et des programmes réussis soit à travers l'information écrite, radiophonique ou télévisée. Le M.E.D.D possède un réseau important de spécialistes et des communicateurs en matière d'environnement et de développement durable. Par ailleurs, les agences sous-tutelle ont produit d'importants films documentaires et des spots télévisés ayant laissé un impact positif en matière d'environnement dans tous ses aspects.

C'est dans le but de consolider ces acquis que l'étude propose un plan d'actions spécifique pour l'information destinée à tout public.

Se référant, d'une part, au programme présidentiel 2009/2014 qui a précisé les priorités pour l'environnement et le développement durable et d'autre part, aux axes stratégiques de l'information de l'UNESCO, l'étude propose les axes suivants pour le plan d'action de l'**information** :

1. les ressources naturelles (la biodiversité, la terre, les eaux , l'énergie , la lutte contre la désertification...): ce sont des axes essentiels pour toutes les catégories de la société et pour tous les secteurs économiques.

2. les changements climatiques (ses conséquences, ses composantes; le progrès de la science relatif à ces changements climatiques...

3. le développement durable et les secteurs productifs (l'agriculture durable; l'industrie non polluante; l'agriculture biologique ; la mise à niveau environnementale...)

4. la citoyenneté environnementale : (l'homme et l'univers, la solidarité internationale environnementale ; l'impact du développement sur l'environnement)

5. la participation collective, le développement local et la protection de l'environnement (l'approche participative; l'équilibre de l'environnement local ; le développement intégré et durable).

6. Le partenariat entre les femmes et les hommes au service du développement durable (rôle de la femme dans le développement durable; la femme, l'homme et les ressources naturelles; la famille et l'environnement).

7. le développement humain et le développement durable (l'enseignement, le développement durable et l'analphabétisation ; la lutte contre la pauvreté et le développement durable ; la santé et le développement ; l'équilibre entre les obligations du développement et l'obligation de la bonne gestion des ressources).

8. le développement durable et la protection à l'égard des catastrophes naturelles (la solidarité internationale et la protection ; rôle des jeunes dans la protection des catastrophes...).

9. le développement durable et la qualité de la vie (le bien-être social ; le type de vie pour le développement durable ;...).

10. l'enfance et l'environnement : (l'éducation environnementale ; les activités environnementales ; le dessin environnemental, les jeux environnementaux).

A cet effet, l'étude propose de charger une unité administrative ou un centre spécifique pour cette activité qui œuvrera pour consolider, coordonner et mettre en œuvre un programme national d'information pour le développement durable comprenant les axes suivants :

- ✓ **échange de données et des informations** entre les acteurs de l'environnement
- ✓ **analyse des outils de l'information** et facilitation de la production de l'information
- ✓ **coordination entre les différents intervenants** dans l'information dans les différents ministères
- ✓ **consolidation de la production des supports de l'information** sur le développement durable
- ✓ **formation des journalistes et des communicateurs** dans le domaine de l'environnement
- ✓ **édition d'un bulletin** qui relate les activités nationales et internationales dans le domaine du développement durable et les échanges des informations sur les manifestations, les séminaires et les programmes de développement durable.
- ✓ **élaboration des systèmes d'information** concernant les 10 axes du plan d'action cités précédemment
- ✓ **analyse des réseaux existants** en vue d'instaurer un partenariat pour consolider l'information dans les différents domaines
- ✓ **organisation des réunions périodiques** avec les institutions gouvernementales dans le but de coordonner les systèmes de l'information et d'améliorer la qualité de l'intervention.
- ✓ **réalisation des évaluations périodiques** du programme national avec tous les intervenants avec des propositions d'amélioration du système de l'information environnementale.

VIII. Conclusion

